
Module 4:

COORDINATION AVEC LES ACTEURS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

APERÇU

Depuis 2001, la protection des enfants dans les conflits est de plus en plus incluse dans les mandats de maintien de la paix, ce qui oblige chaque composante de la mission à prendre en compte les enfants dans leurs activités de base respectives. Ce module présente les différents acteurs impliqués dans la protection de l'enfance à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi que leurs problèmes de coordination.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

- Sachez que la protection des enfants est une responsabilité partagée de la mission, des Nations Unies, des gouvernements et des ONG.
- Comprendre la coordination de la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, y compris le rôle de la police des Nations Unies
- Comprendre le rôle des conseillers en protection de l'enfance (CPA) et des points focaux de la police des Nations Unies pour la protection de l'enfance
- Savoir identifier et référer les cas d'enfants aux acteurs concernés au sein de la communauté de protection de l'enfance

ACTIVITÉS

- Présentation Powerpoint
- Travail de groupe autour d'études de cas
- Débriefing
- Quiz

APPRENTISSAGE


- Étude de cas 1
- Étude de cas 2
- Étude de cas 3
- Étude de cas 4


TEMPS DE FACILITATION

2 heures


NOTES DU FORMATEUR


DIAPOSITIVE 1: Résultats d'apprentissage

 Comme nous l'avons vu dans les modules précédents, les mandats de maintien de la paix incluent de plus en plus les préoccupations en matière de protection de l'enfance. Chaque composante de la mission a des responsabilités en matière de protection de l'enfance et doit prendre en compte les questions relatives aux droits de l'enfant dans ses activités de base respectives. Tous les gardiens de la paix - policiers, militaires et civils - doivent être conscients de leurs responsabilités et recevoir une formation en matière de protection de l'enfance leur permettant de remplir leur rôle dans la mission.

 Pour que la mission puisse mettre en œuvre efficacement et en temps opportun son mandat de protection de l'enfance, chaque composante doit également être consciente des rôles et des responsabilités des autres composantes et comprendre les mécanismes de coordination. Dans ce module, nous présenterons les différents acteurs impliqués dans la protection de l'enfance à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi que leurs mécanismes de coordination.

DIAPOSITIVE 2 - Vidéo YouTube - Le pouvoir du travail d'équipe - URL: <https://youtu.be/4duPBWzf46E>

 Vous pouvez sélectionner une vidéo de votre choix pour cet exercice. Le lien ci-dessus vous donne un exemple, cependant, vous pouvez vouloir présenter quelque chose de spécifique à votre contexte.

 Lisez la courte vidéo et expliquez pourquoi cette vidéo a été choisie. Bien que cela soit amusant, il souligne clairement le besoin de coopération et de coordination lorsqu'il s'agit de situations complexes. La protection de l'enfance dans les opérations de paix ne peut être réalisée par des acteurs isolés seuls. Une coopération étroite est essentielle pour obtenir les meilleurs résultats, en particulier dans les circonstances difficiles dans les environnements post-conflit.

DIAPOSITIVE 3: Coordination avec les autres acteurs de la protection de l'enfance



EXERCICE COURT SUR LES ACTEURS INTERNATIONAUX

 En plénière, posez aux participants la question suivante:





Quelles sont certaines des agences des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux qui ont un rôle à jouer dans la protection de l'enfance?



Notez les catégories suivantes sur des tableaux à feuilles mobiles ou sur le tableau. Utilisez une feuille ou une zone du tableau pour chaque catégorie, en laissant suffisamment d'espace pour écrire dans chaque catégorie:

Au sein de la mission de l'ONU	Au sein du pays: Nations Unies et acteurs non gouvernementaux	Acteurs gouvernementaux nationaux et locaux


 Demandez aux apprenants de venir au tableau de conférence ou au tableau et d'écrire autant d'organisations que possible.


 Donnez aux participants 10 minutes pour écrire leurs réponses. Ensuite, utilisez les réponses possibles suivantes pour compléter les listes. S'il vous plaît noter que la liste n'est pas exhaustive et est seulement pour référence. Il ne doit pas être cité en séance plénière avec tout le monde.

DES RÉPONSES POSSIBLES:

Au sein de la mission de l'ONU	Au sein du pays: Nations Unies et acteurs non gouvernementaux	Acteurs gouvernementaux nationaux et locaux
Point focal de police de l'ONU sur la protection de l'enfance; Conseiller en protection de l'enfance; Section des droits de l'homme Section de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR); Section des affaires civiles; Section de la justice et des services correctionnels; Composante militaire; Section de la réforme du secteur de la sécurité (RSS); La section Violence sexuelle liée aux conflits; Unité de conduite et de discipline; Section de l'état de droit; Section Genre;	UNICEF; Secrétariat de l'ONU PNUD; ONU Femmes; OCHA des Nations Unies; Le HCR; QUI; UNODC; INTERPOL; CICR, Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Sauver les enfants; Vision mondiale; Oxfam; Conseil norvégien des réfugiés Enfant de guerre; ONG locales Bureau international du travail (BIT).	Union africaine (UA); Union européenne (UE); Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Cour pénale internationale et tribunaux spéciaux; Organisation internationale du travail Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Section de l'information publique ; Composante militaire.		
--	--	--

 Toutes ces organisations ont un rôle à jouer dans la protection de l'enfance.

 Voici quelques exemples d'activités de protection de l'enfance entreprises par les différentes composantes d'une mission de maintien de la paix de l'ONU:


- ❖ *Représentant spécial du Secrétaire général / Chef de la Mission*: Assurer le rôle de chef de file dans la politique de protection de l'enfance et le plaidoyer. Il / elle est responsable de placer les besoins des enfants sur l'agenda politique et de paix dans le pays hôte.
- ❖ *Les chefs des composantes, y compris le commissaire de police*: Ils ont également un rôle de plaidoyer au niveau stratégique et un rôle pour s'assurer que les politiques de protection de l'enfant sont bien prises en compte par leurs composantes respectives.
- ❖ *Section des affaires politiques*: chargée de veiller à ce que les questions relatives aux enfants soient prises en compte dans les négociations / accords de paix et autres processus politiques.
- ❖ *Section des droits de l'homme*: chargée d'assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme dans la mission, y compris les droits de l'enfant.
- ❖ *ONU Militaire*: Responsable de la protection physique des civils, y compris les enfants.
- ❖ *UNPOL*: Responsable du renforcement des capacités, de la formation et du mentorat de la police de l'État hôte, y compris en matière de protection de l'enfance, et peut jouer un rôle dans la réforme du secteur de la sécurité (RSS).
- ❖ *Corrections*: Responsable d'aider l'État hôte à réformer son système correctionnel et carcéral. Par exemple, en veillant à ce que les centres de détention soient conformes aux normes internationales et à ce que les droits des enfants détenus soient respectés. Cela inclut des structures physiques adéquates pour la détention, mais aussi le droit des enfants aux soins médicaux, à l'éducation et aux loisirs.
- ❖ *Section DDR*: chargée de veiller à ce que tout programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration tienne compte des besoins des garçons et des filles associés aux groupes armés.
- ❖ *Section de la justice et des affaires pénitentiaires*: chargée d'aider l'État hôte à réformer ses systèmes juridiques et judiciaires, notamment en rendant les lois et la justice plus sensibles aux droits et aux besoins des enfants.


- ❖ *Section des affaires civiles*: Mettre en œuvre des projets communautaires pour les enfants afin de soutenir les efforts de consolidation de la paix.
- ❖ *Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*: principale agence des Nations Unies travaillant sur tous les problèmes concernant les enfants (www.unicef.org).
- ❖ *Secrétariat de l'ONU*: comprend les experts de la protection de l'enfance du siège et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (www.childrenandarmedconflict.un.org).
- ❖ *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*: dans certains pays, travailler sur les réformes de la police (www.undp.org).
- ❖ *ONU Femmes*: travailler sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, l'autonomisation économique et le renforcement du leadership des jeunes femmes (www.unwomen.org).
- ❖ *Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)*: coordination de l'aide humanitaire (www.unocha.org).
- ❖ *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)*: principale agence des Nations Unies pour les réfugiés (www.unhcr.org).
- ❖ *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)*: travail sur le crime organisé et la traite des êtres humains (www.unodc.org).
- ❖ *INTERPOL*: travailler sur la traite des êtres humains (www.interpol.int).
- ❖ *Comité international de la Croix-Rouge (CICR)*: travailler sur la recherche et la réunification des familles (www.icrc.org).
- ❖ *ONG internationales*: Fournisseurs de services aux agences des Nations Unies, aux gouvernements et autres sur la protection de l'enfance, la santé, l'éducation, etc.
- ❖ Union africaine (UA), Union européenne (UE) et Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD): organismes intergouvernementaux dotés d'éléments de protection de l'enfance (<http://acerwc.org/>, http://ec.europa.eu/justice/droits-fondamentaux/droits-enfant/index_fr.htm, <http://igad.int/>).



Il est important de noter que tous ces acteurs ont des activités interdépendantes. Les problèmes des enfants doivent être pris en compte dans chacun d'eux.


DIAPOSITIVE 4: Coordination avec les acteurs du système de protection de l'enfance


 Dans le cadre de son mandat, l'UNPOL doit coopérer avec des acteurs à différents niveaux. D'abord, au sein de la mission; deuxièmement, au sein des agences des Nations Unies et des acteurs non gouvernementaux; et troisièmement, avec les acteurs gouvernementaux nationaux et locaux.

 Tous ces acteurs interagissent entre eux et avec la mission de maintien de la paix de l'ONU et ses agences. Cette coordination sera parfois ordonnée, suivant des protocoles établis, et parfois ad hoc.

 En tant que policiers de l'ONU, vous devrez interagir avec certains de ces acteurs dans vos fonctions, soit directement, soit en conseillant la police de l'État hôte, pour diverses raisons telles que:

- Renvoi des cas;
- Suivi des cas;
- Coordination ou facilitation de diverses activités;
- Développer des réseaux;
- Collecte d'informations;
- Etc.

 Il est important d'identifier et de comprendre le système de coordination dans votre zone de déploiement et d'identifier si une procédure opérationnelle standard ou un accord multisectoriel est déjà en place.

 Il sera important de garder l'esprit ouvert tout en coordonnant avec les différents acteurs car la coordination peut être difficile dans certaines situations.



DISCUSSION PLÉNIÈRE



Posez la question suivante aux apprenants en plénière:



Selon vous, qu'est-ce qui peut rendre la coordination difficile?




Prenez quelques réponses des apprenants. Puis complétez la discussion en utilisant les réponses possibles fournies ci-dessous.

DES RÉPONSES POSSIBLES:

- Personnalité différente
- Différentes opinions, points de vue, antécédents culturels;
- Malentendu;
- Sensibilité du sujet;
- Barrière de la langue;

- Manque de temps, sentiment d'urgence;
- Idée fausse;
- Compétition.

 Inévitablement, tous ces facteurs auront une influence sur la coordination entre les différents acteurs. En tant que policiers de l'ONU, vous serez confrontés à ces influences négatives. Pour surmonter les difficultés de coordination, il est important de vous concentrer sur l'établissement de bonnes relations, de mettre de côté les préjugés, d'être flexible, de jouer le rôle de conciliateur, de comprendre la différence des opinions et de proposer des solutions alternatives tout en gardant à l'esprit Les valeurs fondamentales de l'ONU: le respect de la diversité.



DISCUSSION PLÉNIÈRE



Posez la question suivante aux apprenants en plénière:



En pensant à un pays sortant d'un conflit que vous connaissez, veuillez décrire les acteurs qui devraient être impliqués dans le cas suivant:

"Un garçon de 13 ans vole des fruits sur le marché et se fait attraper par le marchand, qui l'amène au poste de police."



Prenez quelques réponses des apprenants. Ensuite, complétez la discussion en utilisant la diapositive 8 pour fournir des exemples d'acteurs qui peuvent être impliqués dans des cas impliquant des enfants dans n'importe quel pays à différents niveaux.

Explication:

Principaux acteurs clés



En ce qui concerne les résultats de cette discussion, se référer à la discussion en plénière au début du module sur les acteurs clés de la mission, au sein du pays et ajouter les acteurs de la police de l'État hôte.


Coordonner au sein de la mission



La coordination au sein de la mission se fera principalement par l'intermédiaire du **point focal de la police des Nations Unies sur la protection de l'enfance** et **les conseillers en protection de l'enfance** qui se coordonneront avec d'autres sections selon le cas

- Représentant spécial du Secrétaire général;
- Commissaire de police;


- Section DDR;
- Section des droits de l'homme;
- Section des affaires civiles;
- Section de la violence sexuelle liée aux conflits;
- Section de la justice et des services correctionnels.


 La coordination au sein des agences des Nations Unies se fera **principalement entre la mission et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, la principale agence des Nations Unies travaillant sur tous les problèmes concernant les enfants. De même, la coordination entre les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfance, qui comprend des acteurs de l'ONU et des organisations internationales non gouvernementales (OING) travaillant avec des enfants, est également prévue sur une base régulière.


D'autres acteurs au sein des agences des Nations Unies et des ONGI sont

- UNICEF;
- le HCR;
- QUI ;
- ONU Femmes;
- Organisation internationale du travail (OIT);
- Sauver les enfants;
- Vision Mondiale;
- Oxfam;
- Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

Coordonner avec les acteurs gouvernementaux nationaux et locaux

 Selon la mission à laquelle vous serez affecté, **la police de l'État hôte** aura, dans la plupart des cas, des protocoles internes pour traiter les cas impliquant un enfant. Il est important d'identifier ces protocoles et toutes **les unités de police spécialisées** pour pouvoir conseiller et soutenir le renvoi des cas impliquant des enfants. Ces unités spécialisées comprendront des policiers experts en protection de l'enfance, qui connaissent bien le système national de protection de l'enfance et qui sont ainsi mieux équipés pour traiter les affaires impliquant des enfants.

 Selon le service de police concerné, une ou plusieurs unités spécialisées traiteront des cas de violence à l'égard des enfants, des cas de délinquance juvénile et des cas de violence sexuelle et sexiste.

 Voici quelques exemples d'unités spécialisées dans la police nationale des pays en conflit et post-conflit:

❖ Police Unité de police des mineurs, Afghanistan:

Cette unité de la Police nationale afghane est chargée d'enquêter sur tous les crimes commis contre des enfants et des enfants et relève du Département des enquêtes criminelles. L'unité a été créée sous l'influence de la communauté internationale.

❖ **Unités de soutien aux familles, Libéria et Sierra Leone:**

La police libérienne et la police sierra-léonaise ont créé des unités de soutien aux familles qui s'occupent de cas de violence familiale et d'autres crimes liés aux femmes et aux enfants après la création de missions de maintien de la paix dans ces deux pays.

❖ **Unité de protection de la famille et de l'enfance, Soudan:**


La Force de police soudanaise a créé cette unité en 2007. Elle est chargée des enquêtes et du soutien psychosocial aux enfants et à leurs familles.


❖ **Unité de protection spéciale, Soudan du Sud:**


Le Service de police nationale du Soudan du Sud a créé cette unité en 2015 pour améliorer les enquêtes dans les affaires de violence sexuelle et sexiste.


❖ **Brigade de protection des mineurs, Côte d'Ivoire:**

La police nationale de Côte d'Ivoire dispose d'une unité de protection des mineurs qui s'occupe des affaires impliquant des enfants.

 Bien que les noms, la composition et les responsabilités de ces unités varient d'un pays à l'autre, vous trouverez probablement une telle unité dans la police de l'État hôte de la zone de mission dans laquelle vous serez déployé. Au début de votre déploiement, il est important de connaître ces unités pour savoir où référer les cas impliquant des enfants.

 Parfois, des unités spécialisées ont été créées par la loi ou par une directive de la direction de la police de l'État hôte, mais elles n'ont pas encore été mises en œuvre ou ne fonctionnent pas correctement. En tant que police des Nations Unies, vous pouvez être invité à soutenir l'opérationnalisation ou le renforcement des capacités de ces unités.

 S'il n'y a pas d'unité spécialisée, il est possible que durant votre déploiement, l'UNICEF ou l'APC préconise la création d'une unité spécialisée en protection de l'enfance. Un grand nombre de ces unités ont été créées à la suite des missions de maintien de la paix de l'ONU et des conseils donnés aux gouvernements hôtes sur les directives internationales en matière de protection des enfants. L'Unité de réforme et de restructuration de l'UNPOL travaille également au développement organisationnel de la police de l'État hôte.

 Dans certains cas, les acteurs informels de la protection de l'enfance au sein de la communauté seront également impliqués (famille, réseau de parenté, travailleur social communautaire, chef traditionnel, etc.).

Autres acteurs du système national de protection de l'enfance

Les autres acteurs des systèmes nationaux de protection de l'enfance comprennent les acteurs gouvernementaux, les institutions judiciaires, les autorités locales, les organisations de la société civile, etc.

Faites un remue-méninges avec les participants, les acteurs nationaux appartenant aux 4 «catégories».

- Exemples d'acteurs gouvernementaux:
 - Ministère des affaires de l'enfance / des affaires féminines / affaires sociales
 - Police nationale
 - Services correctionnels: centres de détention et de réadaptation pour mineurs
 - Ministère de l'éducation: écoles, enseignants, etc.
 - Ministère de la santé: infirmières, médecins, etc.
 - Travailleurs sociaux
 - Réseau national de protection de l'enfance

- Des exemples d'acteurs de la justice comprennent:
 - Les tribunaux pour mineurs
 - Juges juvéniles
 - Les procureurs juvéniles
 - Mécanismes de déjudiciarisation et structures de soutien communautaire


- Exemples of **local authorities** include:
 - Local chiefs
 - Local child protection committees (at village or district level for example)
 - Traditional and religious leaders

- Exemples of **civil society organizations** include:
 - Local NGOs working on children's issues, individually or as part of a child protection network
 - Orphanages and shelters


- Exemples d'autorités locales:
 - Les chefs locaux
 - Comités locaux de protection de l'enfance (au niveau du village ou du district par exemple)
 - Les chefs traditionnels et religieux

- Des exemples d'organisations de la société civile comprennent:
 - Des ONG locales travaillant sur les problèmes des enfants, individuellement ou dans le cadre d'un réseau de protection de l'enfance
 - Orphelinats et refuges

DIAPOSITIVE 5: Conseillers en protection de l'enfance (CPA)


 Les missions de maintien de la paix qui ont des dispositions spécifiques sur la protection des enfants dans le cadre de leur mandat ont des conseillers en protection de l'enfance (CPA) déployés dans la mission. Les APC servent d'interface entre la mission de maintien de la paix et les acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain. Ils remplissent le rôle crucial de conseiller la mission de maintien de la paix et le chef de mission, notamment pour s'assurer que les questions pertinentes de protection de l'enfance sont traitées à tous les stades du processus de paix et que tous les acteurs et mécanismes clés de la mission approche consciente des enfants à leur mandat respectif. Ils sont déployés en tant qu'experts en matière

de protection de l'enfance et conseillent la mission sur les besoins et les droits des enfants. Ils servent de points focaux pour toutes les questions de protection de l'enfance.

 Politique du DPKO / DFS / DPA de 2017 sur la protection de l'enfance exige spécifiquement que les CPA contrôlent et signalent les six violations graves commises contre des enfants. Les APC négocient également des accords pour la libération des enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, forment le personnel de maintien de la paix de l'ONU sur la protection des enfants et plaident en faveur des droits des enfants dans le pays hôte. Les APC travaillent en étroite collaboration avec l'UNICEF, d'autres agences des Nations Unies, le gouvernement hôte, des ONG et d'autres acteurs.

Conseillers en protection de l'enfance (CPA):

- Conseiller et expert pour la protection de l'enfance au sein de la mission de l'ONU
- Point focal de la mission pour suivre et signaler les six violations graves
- Liaison avec d'autres acteurs de la protection de l'enfance et des mécanismes de coordination tels que le Groupe de travail sur la protection de l'enfance
- Mission de dialogue avec les parties au conflit pour la libération des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés et autres violations
- Intégrer la protection de l'enfance dans les composantes de la mission et renforcer les capacités des institutions nationales, militaires, policières, etc. en matière de protection de l'enfance.
- Plaider pour la protection des enfants et le respect des droits de l'enfant dans la mission

 Certaines missions de maintien de la paix de l'ONU n'ont pas de mandat spécifique pour la protection de l'enfance et, par conséquent, aucun conseiller en protection de l'enfance. En l'absence d'une composante protection de l'enfance, la composante droits de l'homme a un mandat général sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sera donc responsable de la protection de l'enfant et des droits de l'enfant.

DIAPOSITIVE 6: Point focal de la police des Nations Unies pour la protection de l'enfance¹

La protection des enfants dans les situations de conflit armé est une priorité inhérente aux obligations plus larges des Nations Unies de protéger les civils et de placer les droits de l'homme au centre des efforts de paix et de sécurité. La protection des enfants touchés par les conflits armés est une responsabilité collective qui nécessite une réponse collective: la protection des enfants devrait être une priorité dans tous les départements et toutes les missions.

En outre, la nouvelle politique sur la protection des enfants dans les opérations de paix des Nations Unies a introduit une disposition garantissant que tous les agents de police des Nations Unies soient formés, appliquent et intègrent les normes et standards internationaux relatifs aux droits de l'enfant dans leur travail. En outre, la politique insiste sur la création d'un point focal de protection des enfants au siège de la mission et de points de contact pour la protection des enfants dans les bureaux extérieurs afin de faciliter la coordination et l'échange d'informations avec les CPA et le personnel de protection de l'enfance.

Point focal de police de l'ONU sur la protection de l'enfance:

- Point de contact sur la protection de l'enfance pour tous les policiers de l'ONU au sein de la mission
- Veiller à ce que la protection de l'enfance soit intégrée dans le travail de la police de l'ONU, y compris dans le cadre des activités de mentorat et de conseil, ainsi que dans les efforts de renforcement des capacités de la police de l'État hôte
- Soutenir l'adoption de directives et de procédures opérationnelles standard propres à chaque mission pour éclairer les actions des agents de police des Nations Unies
- Fournir des conseils sur les techniques d'entrevue sensibles aux enfants et les services de police axés sur la communauté
- Plaider en faveur du respect des normes et règles internationales, y compris en ce qui concerne l'arrestation et la détention des enfants
- Fournir un soutien pour la prévention et la réponse aux violations des droits de l'enfant et des abus contre les enfants, y compris l'EAS

¹ Source: Politique du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques sur la Protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies (2017)



TRAVAIL DE GROUPE SUR LES ÉTUDES DE CAS

Temps requis: 45 minutes

5 minutes	Pour l'introduction de l'activité et des instructions
15 minutes	Pour travail de group
25 minutes	Pour la présentation de groupe et la discussion



Nous allons maintenant examiner quatre études de cas qui illustrent certaines situations de coordination auxquelles vous pourriez être confronté lors de votre déploiement.



Divisez les apprenants en quatre groupes. Chaque groupe disposera de 15 minutes pour lire l'étude de cas qui lui a été assignée et répondre aux questions.



Distribuez une étude de cas à chaque groupe.

Étude de cas 1

Dans votre zone de responsabilité au Libéria, il est venu à votre connaissance que le viol d'une vierge est une «tradition» associée à la sorcellerie. Certains pensent que le fait de violer une vierge protégera l'auteur de toute maladie. Ce phénomène aurait augmenté depuis l'apparition du virus Ebola. Ceci est devenu un problème croissant et plusieurs jeunes filles ont été récemment violées dans ce contexte.

La police nationale libérienne prévoit une visite dans une communauté où trois jeunes filles ont été violées pour régler le problème. Ils veulent organiser une réunion avec la communauté pour explorer les options de prévention. Ils vous demandent de les accompagner et de vos conseils sur les acteurs à inviter à la réunion.

Questions:

1. Quels acteurs recommanderiez-vous à la réunion?
2. Comment rapportez-vous cette question de la protection de l'enfance à l'intérieur de la mission de maintien de la paix de l'ONU et quels efforts de coordination faites-vous?

Étude de cas 2

Vous patrouillez dans un village de votre zone de responsabilité dans l'est de la République démocratique du Congo avec vos collègues de la police congolaise. Vous rencontrez le chef du village et prenez le temps de discuter des questions de sécurité avec lui. Il vous informe qu'il y a une rumeur selon laquelle des enfants dans les villages voisins ont été enlevés récemment par une milice. Dans ce village, les enfants restent souvent seuls tard le soir, vont chercher de l'eau dans un puits situé à l'extérieur du village et se rendent chaque jour à l'école sans être accompagnés.

Le chef a informé le commandant local des forces armées congolaises mais le commandant a rejeté ses inquiétudes comme des rumeurs infondées. Le chef est toujours inquiet et il vous demande votre aide.

Questions:

1. Que dites-vous au chef?
2. Comment abordez-vous la situation et avec qui communiquez-vous au sein de la mission de maintien de la paix de l'ONU?

Étude de cas 3

Un officier de l'UNPOL se rend dans un poste de police à Abidjan pour dispenser une formation sur les techniques d'enquête aux agents de la police nationale ivoirienne. Pendant la pause déjeuner, l'officier de l'UNPOL discute avec le commandant de la station, qui l'informe qu'une jeune fille de 12 ans a été violée la veille. Le viol a été signalé par la mère de la fille et elle a accusé leur voisin d'avoir commis le crime. Le suspect est au poste de police pour une entrevue et le poste de police informera l'unité de protection de l'enfance de la police dès que possible.

Au cours de la discussion, l'officier UNPOL développe un fort intérêt pour l'affaire; la fille qui a été violée a le même âge que sa propre fille et le viol est particulièrement violent. Le lendemain, l'officier de l'UNPOL rend visite au procureur des mineurs responsable de cette zone pour l'informer de l'affaire et l'exhorter à prendre des mesures immédiates.

Deux jours plus tard, l'agent de police de l'unité de protection de l'enfance qui a été assignée à l'affaire apprend par le procureur qu'elle a déjà été mise au courant de la preuve et a émis un mandat d'arrêt contre le suspect. L'agent de l'unité de protection de l'enfance lui dit qu'ils enquêtent toujours et que l'arrestation est prématurée. Il n'est pas content que quelqu'un l'ait évité de signaler l'affaire au procureur.

Questions:

1. Quels sont les impacts des actions de l'UNPOL?
2. Qu'est-ce que l'officier de l'UNPOL aurait pu faire différemment?

Étude de cas 4

Vous travaillez en tant que UNPOL en Haïti et votre lieu d'affectation est Cap-Haïtien. Au cours de votre déploiement, la Police nationale haïtienne (HNP) entreprend une opération visant à retirer les vendeurs de rue non autorisés de plusieurs endroits de la ville.

Votre collègue de la PNH veut votre avis sur la stratégie proposée par son commandant, car il pense que les problèmes des enfants n'ont pas été pris en considération. Il vous explique qu'il y a beaucoup d'enfants qui vivent dans la rue dans la ville, qui mendient ou travaillent dans la rue comme cireurs de chaussures, vendeurs de fruits, etc. Il craint que l'opération ne rencontre la résistance des vendeurs de rue et des enfants des rues. peut être arrêté sans raison et affecté par toute violence pouvant résulter de l'opération policière.

Questions:

1. Quels acteurs pouvez-vous conseiller à votre collègue national d'impliquer dans les discussions avant l'opération policière?
2. Quels conseils donnerez-vous à la PNH concernant le traitement des enfants des rues dans l'opération?



Après 15 minutes, demandez aux apprenants de revenir en plénière. Chaque groupe désigne un présentateur qui lira l'étude de cas à haute voix et résumera les réponses du groupe à chaque question. Après chaque présentation, demandez aux autres apprenants de commenter les réponses du groupe présentant.



Utilisez les réponses possibles ci-dessous pour compléter la discussion après chaque présentation. Les réponses énumérées sont à titre indicatif et les groupes peuvent avoir formulé leurs propres réponses différemment. L'aspect important est que les bonnes réponses vont dans la même direction que celles fournies.

DES RÉPONSES POSSIBLES:

Étude de cas 1:

1. Quels acteurs recommanderiez-vous à la réunion?
 - Dans ce cas, il est important d'être aussi inclusif que possible. Vous inviterez le chef local et les autres autorités locales, les chefs traditionnels et religieux, les enseignants de l'école de la communauté, les parents, le personnel médical local et tout autre acteur pertinent.
 - Vous devriez également inviter le conseiller pour la protection de l'enfance responsable de cette zone, ainsi que le bureau local de l'UNICEF et les ONG de protection de l'enfance concernées opérant dans la région.
2. Comment rapportez-vous cette question de la protection de l'enfance à l'intérieur de la mission de maintien de la paix de l'ONU et quels efforts de coordination faites-vous?
 - Vous devrez signaler ce problème au conseiller en protection de l'enfance affecté à cette zone. C'est un problème grave qui met les jeunes filles en grand danger. Vous rapporterez également au conseiller en protection de l'enfance que l'incidence du crime a augmenté en raison de l'épidémie du virus Ebola.
 - Vous discuterez avec le conseiller pour la protection de l'enfance et organisez une réunion avec lui / elle et l'équipe de la police nationale libérienne pour discuter de la meilleure stratégie pour résoudre ce problème avant la réunion de la communauté.

Étude de cas 2:

1. Que dites-vous au chef?

Vous pouvez dire au chef que vous prenez ses préoccupations très au sérieux et que vous allez rapporter l'affaire à la mission et prendre des mesures. Cependant, vous ne devriez pas faire de promesses que vous ne pouvez pas tenir, par exemple en promettant au chef que les gardiens de la paix de l'ONU gardent le village tous les soirs. Vous pouvez également dire au chef que vous visiterez le village dans les prochains jours pour le suivre.

2. Comment abordez-vous la situation et avec qui communiquez-vous au sein de la mission de maintien de la paix de l'ONU?

Vous vous adressez à votre superviseur UNPOL et vous informez également le conseiller en protection de l'enfance responsable de la zone, car il s'agit d'une préoccupation sérieuse et l'une des six violations graves. Vous pouvez informer les autres acteurs responsables de la coordination avec l'armée congolaise, par exemple l'OCHA. Vous effectuez également un suivi dans les prochains jours pour vous assurer que les acteurs que vous avez informés ont pris des mesures.

Étude de cas 3:

1. Quels sont les impacts des actions de l'UNPOL?
 - Ses actions ont abouti à la délivrance prématurée d'un mandat d'arrêt par le procureur, avant que la police nationale ivoirienne puisse enquêter correctement sur l'affaire. Cela peut entraîner des problèmes avec l'enquête.
 - L'officier de l'UNPOL a endommagé sa confiance et sa relation avec l'unité de protection de l'enfance de la police nationale ivoirienne.
2. Qu'est-ce que l'officier de l'UNPOL aurait pu faire différemment?
 - Le policier de l'UNPOL aurait dû attendre que le poste de police informe l'unité de protection de l'enfance de l'affaire, puis discuter de l'affaire avec l'agent de police chargé de la protection de l'enfance. Ils auraient ensuite pu examiner ensemble les éléments de preuve et communiquer l'affaire au procureur conjointement.

Étude de cas 4:

1. Quels acteurs pouvez-vous conseiller à vos collègues nationaux d'impliquer dans les discussions avant l'opération policière?
 - La PNH devrait contacter les acteurs locaux du système de protection de l'enfance avant l'opération pour discuter des problèmes de protection de l'enfance avec eux. Ceux-ci incluront des ONG et des organisations communautaires travaillant avec les enfants des rues, des travailleurs sociaux issus d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres institutions concernées.
 - La PNH devrait organiser des consultations avec les enfants vivant dans la rue, en coordination avec les institutions compétentes travaillant avec eux, afin de comprendre le point de vue de ces enfants et les défis auxquels ils sont confrontés.
2. Quels conseils donnerez-vous à la PNH concernant le traitement des enfants des rues dans l'opération?

- La PNH devrait inclure dans la stratégie un volet relatif à la protection des enfants qui spécifiera des procédures spéciales pour les enfants pendant l'opération, conformément aux normes internationales relatives au traitement des enfants par les forces de l'ordre, y compris une stratégie spécifique la rue sera protégée par la police contre toute violence résultant de l'opération.
- Les agents de la PNH qui participeront à l'opération devraient avoir des directives claires sur les objectifs de l'opération et comprendre que les enfants qui vivent et travaillent dans la rue ne commettent aucun crime simplement en vivant dans la rue. Le but de l'opération ne devrait donc pas être d'arrêter les enfants sans raison.

DIAPOSITIVE 7: Conclusion



Jouer la vidéo: L'histoire de Samira (disponible en plusieurs langues). Après la vidéo, vous pouvez profiter de l'occasion pour présenter la diapositive finale et demander aux apprenants s'ils ont des questions sur le contenu de ce module.

<https://www.youtube.com/watch?v=yROL7nk5GjE>

DIAPOSITIVE 8: Questions



Demandez aux apprenants s'ils ont des questions sur le contenu de ce module. Il est important de laisser suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions.

DIAPOSITIVE 9: Messages clés



Les diapositives des messages clés résument l'importante prise de contact qui relie les objectifs du module tels que décrits au début de la session. Demandez aux apprenants quels sont les messages clés avant de montrer la diapositive avec les réponses possibles. Cela les aidera à synthétiser et à intégrer les concepts clés enseignés tout au long du module et cela vous aidera à évaluer leur apprentissage et à se concentrer sur les lacunes ou les inexactitudes.



Posez les questions suivantes en plénière. Encouragez les apprenants à discuter. Ensuite, complétez la discussion avec les réponses suggérées présentées dans les diapositives suivantes.



Quels sont les messages clés de ce module?

DIAPOSITIVE 10 et 11: Messages clés

Les messages clés sont:

1. La police des Nations Unies doit être consciente de ses rôles et responsabilités en matière de protection de l'enfance et de leur relation avec leur travail.
2. Comprendre les mécanismes de coordination au sein du système des Nations Unies et au niveau national.
3. Identifier les acteurs impliqués dans la protection de l'enfance à leur arrivée dans la zone de la mission et savoir qui fait quoi.
4. Les conseillers en protection de l'enfance jouent le rôle d'interface principale sur les questions de protection de l'enfance entre la mission et les acteurs externes de la protection de l'enfance.
5. Le point focal de la police des Nations Unies pour la protection de l'enfant facilite la coordination et le partage d'informations avec les CPA et le personnel de protection de l'enfance.



Distribuez la fin du quiz du module aux apprenants et donnez-leur 10 minutes pour répondre aux questions. Ensuite, distribuez les réponses pour l'autocorrection ou demandez aux apprenants de travailler par deux et de corriger les réponses des uns et des autres.